



Décision n° 05-23
Nature de l'acte : 3.3 Locations

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 069-216901413-20230517-DECISION05_23-AU

PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, ANCIENS LOCAUX DE LA TRESORERIE SITUES AU CLOS FOURNEREAU, A LA COMMUNE DE MORNANT (CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE) PAR LA COPAMO DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION "EXPLOSIV FESTIVAL"

Le Maire de la Commune de Mornant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 74-22 en date du 12 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, Renaud PFEFFER, par délégation, de prendre certaines décisions prévues aux articles L2122-22 et L2122-23 susvisés,

Vu le projet de convention d'occupation temporaire de locaux entre la commune de Mornant et la COPAMO, représentée par Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Économie.

Considérant que la Commune de Mornant souhaite disposer des locaux appartenant à la COPAMO, anciennement occupés par la Trésorerie de Mornant au Clos Fournereau, représentant une superficie de 225m² environ dans le cadre du festival « Explosiv ».

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : La signature d'une convention pour une durée initiale de SEPT (7) jours à compter du 22 mai 2023, prendra fin le 28 mai 2023. La première de ces dates est la "date d'effet" de la convention. A l'issue de cette période de SEPT (7) jours, la présente convention prend fin.

ARTICLE 2 : La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit afin que les divers artistes et intervenants puissent l'utiliser dans le cadre du festival. Ces locaux sont composés d'un hall de réception du public, d'un bureau d'accueil, d'un bureau de réception, de dégagements avec placards, d'une salle du coffre, d'une salle d'archives, de deux bureaux et de sanitaires.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée à Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, Moyens Généraux et à l'Économie de la COPAMO.

Fait à Mornant, le 17 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER